

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1^{er} octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 12h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : Mme Maryline DESLANDES,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/09/PV du 24 septembre 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Mmes inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Maryline DESLANDES
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

1^{er} octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

26 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

3 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

1

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

1

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 4

VEILLE EDUCATIVE : CRITERES D'ATTRIBUTION D'UNE PRISE EN CHARGE D'UN PARCOURS EDUCATIF

La Veille Educative, créée en 2006, met en place de multiples actions en faveur des jeunes de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité dans les domaines : scolaire, social, sanitaire ou culturel. Son objectif est de valider des parcours éducatifs élaborés par une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Cette action est financée par les Services de l'Etat dans le cadre du dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE) soit une subvention globale de 102 235 € pour l'année 2024.

C'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire a émis un avis favorable et propose de prendre la totalité des charges relatifs à la mise en place de ces parcours éducatifs pour les enfants et leur famille dont le quotient familial est compris entre la tranche 1 à 4.

Concernant les familles de quotient familial de niveau 5, il est envisagé par l'équipe pluridisciplinaire la possibilité d'émettre un avis pour la prise en charge partielle ou totale de l'aide financière.

Sur la base de ces éléments il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** la disponibilité des crédits,
- **VALIDER** les critères d'attribution,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès des différents organismes qui seront sollicités.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** la disponibilité des crédits,
- **VALIDE à l'unanimité** les critères d'attribution,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès des différents organismes qui seront sollicités.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES